

Organisation, logistique et performance industrielle

# Autorisation de conduite de chariots automoteurs / Recommandation R489 Catégorie 3

Catégorie 3 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Selon l'article R.4323-55 du code du travail

**Durée :**

2 jours

**Délais d'accès :**Moirans : 13 et 14 janvier 2025, Moirans : 25  
et 26 février 2025, Moirans : 26 et 27 mars  
2025, Moirans : 22 et 23 avril 2025**Délais d'accès :**

entrée permanente suivant les disponibilités

**Prix :**

220€ HT/J/pers

**Organisation :**

Interentreprises, Intra-entreprise

**Public :**Toute personne ayant à utiliser des chariots  
élévateurs dans l'entreprise**Prérequis :**

- Être apte médicalement à la conduite de chariot de manutention automoteur à conducteur porté
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral (recours à un traducteur interdit)

**Conditions d'admission :**

- Avoir 18 ans minimum
- Être muni des EPI obligatoires

**Validation :**

Certification

**Les +****de la formation**En organisation Intra-Entreprise adaptation  
de la formation aux conditions d'utilisation du  
chariot en entreprise.**Méthodes et moyens pédagogiques :**Formation active et participative s'appuyant  
sur des exemples issus de l'entreprise,  
pratique de la manutention sur chariots.Outils : livret de formation, chariots, palettier,  
charges, plans inclinés, camion ou autre  
équipement permettant l'évolution sur plan  
incliné, le chargement latéral**Intervenants :**Nos intervenants sont des professionnels  
expérimentés dans le domaine industriel et  
évalués annuellement.**OBJECTIFS****À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :****Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :**

- 1 • Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire : le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur...
- 2 • Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction
- 3 • Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités
- 4 • Comprendre les notions élémentaires de physique : masse, centre de gravité, stabilité
- 5 • Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6 • Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- 7 • Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté : identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations
- 8 • Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté : justification de leur utilité, identification des principales anomalies
- 9 • Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot
- 10 • Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci
- 11 • Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien

**PROGRAMME****Énoncer les obligations que lui impose la réglementation**

- La réglementation
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

**Assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort**

- Les vérifications à la prise de poste,
- les vérifications journalières, hebdomadaires
- les opérations de maintenance de 1er niveau

**Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot**

- Les organes de service et dispositifs de sécurité
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- L'identification des risques liée à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

# Autorisation de conduite de chariots automoteurs / Recommandation R489 Catégorie 3

Catégorie 3 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Selon l'article R.4323-55 du code du travail

## Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot
- L'opération de manutention

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Une épreuve théorique et une épreuve pratique
- Certificat de réalisation